

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**

**UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :  
PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSYCHIATRIE**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT  
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

<p><b>CODE: 95 50 26 U36 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSYCHIATRIE**

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, dans les domaines de la psychopathologie et de l'ethnopsychiatrie, les bases théoriques et cliniques nécessaires à l'exercice du métier de conseiller conjugal et familial.

### **2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :*

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.
  
- ◆ décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;
- ◆ identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ;
- ◆ analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt.

*En référence au profil professionnel du Conseiller conjugal et familial, face à des situations spécifiques liées à la profession,*

- ◆ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :

- ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
- ◆ une description de différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U36D2
- « Stage orienté d'insertion socioprofessionnelle – 209001U31D1.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,**

- ◆ d'analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ◆ de proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- ◆ de la pertinence de la réflexion,
- ◆ du niveau d'analyse et de synthèse,
- ◆ de sa capacité à intégrer l'aspect transdisciplinaire dans ses propositions,
- ◆ de sa capacité à poser une réflexion éthique.

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Psychopathologie : aspects théoriques et pratiques

L'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les principaux états psychopathologiques, notamment les névroses, les psychoses, les perversions, les états limites ;
- ◆ de mettre en évidence, dans le cadre de la consultation conjugale et familiale, les liens entre le psychique et le somatique ;

- ◆ de définir les limites du travail du conseiller conjugal et familial en matière de psychopathologie et d'appréhender les modalités d'orientation vers d'autres spécialistes ;
- ◆ d'identifier les limites du conseiller conjugal et familial dans le cadre des prises en charge d'usagers porteurs de psychopathologies (DSM).

*à partir de situations vécues,*

- faire des liens entre l'observation des comportements et les concepts théoriques de référence ;
- proposer des stratégies d'intervention spécifique aux rôles et fonctions du conseiller conjugal et familial ;
- réaliser, dans le cadre de mise(s) en situation(s) pratique(s), une analyse critique de l'action menée par l'intervenant dans son travail de conseiller conjugal et familial ;
- proposer des remédiations pour l'amélioration de la prise en charge.

#### **4.2. Ethnopsychiatrie**

En tenant compte des notions acquises dans le cours de psychopathologie, l'étudiant sera capable :

- ◆ de repérer des éléments de base de l'ethnopsychiatrie à savoir, les systèmes étiologiques des cultures non occidentales, les méthodes et le cadre de travail ;
- ◆ de dégager au travers de situations exemplatives l'impact des facteurs traditionnels sur les comportements socioculturels ;
- ◆ de repérer, à partir d'études de cas, la symptomatologie à fort codage culturel, par exemple : sectes, sorcellerie, envoûtement, emprise ... ;
- ◆ d'expliciter l'influence de la migration sur la transformation des structures familiales et communautaires ;
- ◆ de caractériser les pathologies liées aux différences culturelles et/ou influencées par les phénomènes migratoires ;
- ◆ d'identifier et de comparer la place et les rôles respectifs des membres de la famille, dans les cultures occidentales et non occidentales ;
- ◆ de repérer les tensions et/ou les conflits émergeant de la confrontation de cultures différentes et d'identifier leurs impacts sur les relations interpersonnelles ;
- ◆ de repérer le réseau des intervenants dans le domaine de l'ethnopsychiatrie (structures existantes, relais possibles, interfaces) ;
- ◆ de définir les limites du travail du conseiller conjugal et familial en matière d'ethnopsychiatrie et d'appréhender les modalités d'orientation vers d'autres spécialistes.

## **5. CHARGÉ DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

## **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

<b><u>7.1. Dénomination du cours</u></b>	<b><u>Classement du cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Psychopathologie : aspects théoriques et pratiques	CT	B	40
Ethnopsychiatrie	CT	B	40
<b><u>7.2. Part d'autonomie</u></b>		P	20
<b><u>Total des périodes</u></b>			<b>100</b>